

31.05.2021 - 14:08 Uhr

Certains médicaments sont deux fois plus chers qu'ils ne devraient l'être

Bern (ots) -

curafutura a analysé les prix des médicaments représentant les plus fortes dépenses parmi ceux étant soumis cette année au réexamen triennal de l'OFSP. Il s'avère que le prix de certains médicaments est deux fois plus élevé qu'il ne devrait l'être. Le prix de l'antiépileptique Lyrica et celui de l'antianémique Aranesp, en particulier, sont très surfaits selon les calculs de curafutura. Si tous les médicaments de cette tranche du réexamen triennal étaient correctement tarifés en 2021, le potentiel d'économies correspondant dépasserait les 250 millions de francs.

L'antiépileptique Lyrica, l'anticoagulant Xarelto et l'antianémique Aranesp figurent cette année sur la liste des médicaments que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) soumet au réexamen triennal des prix. curafutura a analysé les prix de ces trois médicaments et de 17 autres et adressé ses recommandations à l'OFSP cette semaine. Les vingt médicaments choisis sont ceux qui représentent les plus fortes dépenses dans la tranche examinée par les autorités fédérales. Selon curafutura, le seul examen de ces 20 médicaments met déjà en évidence un potentiel estimé d'économies de 16 % sur le prix de fabrique, soit 115 millions de francs. Toujours selon les estimations de curafutura, l'analyse de tous les médicaments contrôlés par l'OFSP cette année donne un potentiel d'économies de 12 %, soit un peu plus de 250 millions de francs.

Dans la liste du top 20 des médicaments représentant les plus fortes dépenses, le prix de trois médicaments est tout particulièrement surfait. Le prix de fabrique de l'antiépileptique Lyrica (75 mg/56 gélules) est actuellement de 54,05 francs, loin des 27,11 francs à laquelle aboutit l'analyse de curafutura. Il est donc vendu 100 % plus cher que le prix calculé sur la base de critères économiques. L'antianémique Aranesp (solution injectable à 500 µg avec système de protection automatique de l'aiguille) est lui aussi trop cher: son prix de fabrique est de 1140,31 francs alors qu'il devrait être de 584,48 francs. De même, Duodart (capsules à 0,5 mg/0,4 mg, boîte de 90), utilisé pour le traitement de l'hyperplasie de la prostate, coûte actuellement 95,21 francs (prix de fabrique) au lieu des 64,52 francs calculés (voir ci-dessous la liste complète du top 20 de curafutura).

" Par rapport à d'autres pays, la Suisse reste un îlot de cherté pour le prix des médicaments ", remarque Pius Zängerle, directeur de curafutura. Malgré le réexamen des prix, la hausse des dépenses de médicaments dépasse toujours la croissance moyenne des dépenses de l'assurance de base. Cette situation appelle des mesures efficaces.

Le réexamen triennal du prix des médicaments par l'OFSP a eu lieu pour la première fois en 2012. En 2016, un tirage au sort a établi l'ordre dans lequel les médicaments doivent y être soumis. Il arrive cependant souvent que le prix de certains médicaments ne soit pas réexaminé, alors qu'ils devraient l'être selon l'ordre décidé. Il s'agit de produits qui parviennent à échapper au réexamen des prix en raison de modifications, par exemple de leur indication.

Passer à un réexamen des prix annuel

curafutura plaide pour que le réexamen des prix se fasse chaque année, car cela permettrait de réaliser des économies supplémentaires de manière directe. Le contrôle systématique des prix des médicaments est la mesure la plus importante, pour les faire baisser.

D'autres mesures seraient également utiles. Il serait notamment intéressant de comparer les prix pour les mêmes indications et les mêmes normes thérapeutiques, que le médicament soit ou non protégé par un brevet. Pour les anticoagulants (inhibiteurs du facteur Xa), par exemple, une telle comparaison permettrait d'économiser encore 100 millions de francs de plus. Par ailleurs, la proposition d'une réglementation des marges neutres en termes d'incitations, qui favoriserait la pénétration sur le marché de médicaments moins coûteux dont le brevet a expiré (génériques/biosimilaires), va également dans la bonne direction. On peut en dire autant de la mise en place de modèles tarifaires basés sur la prévalence, autrement dit sur la fréquence d'une maladie ou d'un symptôme dans une population à un moment donné. Selon une étude commanditée par curafutura en 2020, le potentiel d'économies de cette mesure pour les 20 médicaments représentant les plus fortes dépenses dans l'assurance-maladie se chiffrerait à 242 millions de francs.

Contact:

Renseignements:

Pius Zängerle, directeur curafutura, 079 653 12 60, pius.zaengerle@curafutura.ch

Adrien Kay, resp. communication, 079 154 63 00, adrien.kay@curafutura.ch